

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----  
MINISTERE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

-----  
MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE  
-----

**MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE  
(Maître d'Ouvrage)**

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES  
MARCHES DU FONDS COMMUN-PSFE**

**DEMANDE DE COTATION**

N° 0486 /DC/MINFOF/FC-PSFE/CSPM/SPM/2026 DU 30 Juin 2026  
**POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE DE  
PRODUIRE LES PLAQUES DE SIGNALISATION DANS LE CADRE DE LA  
SECURISATION DE L'ASSIETTE FONCIERE SUPPORTANT LA RESERVE  
FORESTIERE DE BAZZAMA (RFB) .  
(EN PROCEDURE D'URGENCE)**

**FINANCEMENT : FONDS COMMUN-PSFE, EXERCICE 2026, phase : FC 2&3**

**IMPUTATION : 1.1.5.18**

**JUIN 2026**



## **Table des Matières**

**Pièce 0 – L'Avis de Consultation**

**Pièce 1– Le Règlement de la Consultation**

**Pièce 2– Les Modèles de pièces**

- Le modèle de lettre de Soumission ;
- Le modèle de la caution de soumission
- Le modèle de la déclaration d'intention de soumissionner

**Pièce 3 – La Description technique de la prestation**

**Pièce 4 – Le Cadre du détail estimatif, descriptif et quantitatif**

**Pièce 5 – Le tableau de comparaison des offres**

**Pièce 6 – Le projet de Lettre Commande**

**Pièce 7 – La liste des Etablissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions de soumission dans le cadre des Marchés Publics**



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE



BP : 34 430 Yaoundé  
Tél : (+237) 22 23 49 59

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

0186

AVIS DE CONSULTATION

30 JUIN 2026

N° 0186 /AC/MINFOR/FC-PSFE/CSPM-PSFE/SPM/2026 DU  
POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE DE PRODUIRE  
CENT (100) PLAQUES DE SIGNALISATION DANS LE CADRE DE LA  
SECURISATION DE L'ASSIETTE FONCIERE SUPPORTANT LA RESERVE  
FORESTIERE DE BAZZAMA (RFB).

1. Objet

Le Ministre des Forêts et de la Faune lance un avis de consultation pour une demande de cotation relative au recrutement d'une entreprise chargée de produire cent (100) plaques de signalisation dans le cadre de la sécurisation de l'assiette foncière supportant la réserve forestière de Bazzama.

2. Participation

La participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais exerçant dans le domaine de la sérigraphie et remplissant les conditions d'accès à la commande publique.

3. Financement

Les prestations objet de la présente consultation seront financées à hauteur de huit millions neuf cent quarante-trois mille sept cent cinquante (8 943 750) FCFA TTC par le budget du Fonds Commun-PSFE exercice 2026.

4. Consultation et retrait du dossier

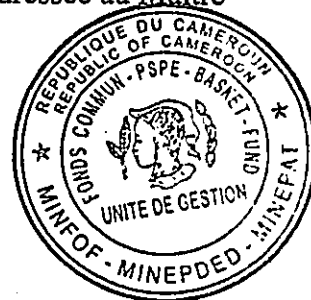
Le dossier physique peut être consulté gratuitement à l'Unité de Gestion du Fonds Commun-PSFE dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)).

Il peut être retiré à l'Unité de Gestion du Fonds Commun, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de quinze mille (15 000) Francs CFA.

5. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont une (01) originale et six (06) copies seront déposées au plus tard le 15/07/2026 à 13 heures, à l'Unité de Gestion du Fonds Commun-PSFE sise au dernier étage de l'Immeuble abritant la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre, sous enveloppe cachetée et adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention :



**« AVIS DE CONSULTATION**

N° 2184/AC/MINFOF/FC-PSFE/CSPM-PSFE/SPM/2026 DU 30/07/2026  
**POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE DE PRODUIRE CENT (100)  
PLAQUES DE SIGNALISATION DANS LA CADRE DE LA SECURISATION DE L'ASSIETTE  
FONCIERE SUPPORTANT LA RESERVE FORESTIERE DE BAZZAMA (RFB).**

*A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

**6. Délai d'exécution**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de trente (30) jours calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations

**7. Principaux critères de comparaison des offres**

Les offres feront l'objet d'une comparaison suivant les critères ci-après :

**A/ Critères éliminatoires**

- Absence ou non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des offres ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Dossier administratif non conforme 48 heures après le dépouillement ;
- Non-respect des spécifications techniques.

**B/ Critères essentiels**

Selon le système binaire Oui/Non, les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- L'expérience du candidat : Avoir une référence similaire (joindre contrats, bons de commande, lettres-commandes, marchés, conventions, etc.), accompagnées de leurs procès-verbaux de réception ou bordereaux de livraison.

**8. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise desdites offres.

**9. Attribution**

La lettre commande sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre sera conforme techniquement aux dispositions du dossier de consultation et évaluée la moins disante.

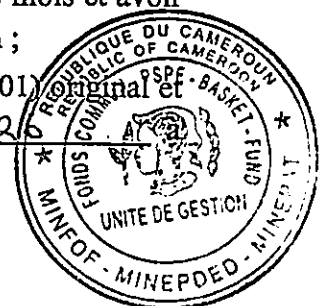
**10. Composition de l'offres**

La composition de l'offre est contenue dans le dossier de demande de cotation.

10.1 Chaque offre devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC), accompagnée du modèle de soumission signé.

10.2 Sous peine de rejet, les pièces administratives, techniques et financières devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois et avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de consultation ;

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, seront dépouillées le 15/07/2026



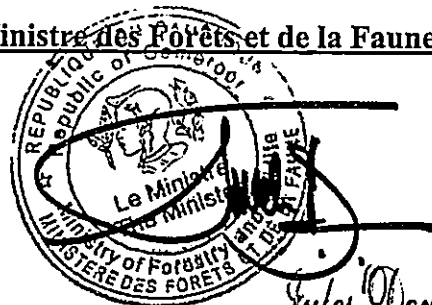
14 heures, à la salle de conférences de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre.

#### 11. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur demande écrite aux heures et jours ouvrables à l'Unité de Gestion du Fonds Commun-PSFE, sise à Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre.

*Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.*

Le Ministre des Forêts et de la Faune



*Julien Doré Ndongo*

#### Ampliations :

- ARMP (pour publication et archivage) ;
- CSPM (pour information) ;
- MINMAP (pour archivage).
- Affichage (pour information).



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE



BP : 34 430 Yaoundé  
Tél : (+237) 22 23 49 59

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

**TENDER NOTICE**

No. 0186 /AC/MINFOF/FC-PSFE/CSPM-PSFE/SPM/2026 OF

**30 JUN 2026**

**FOR THE RECRUITMENT OF A  
COMPANY TO PRODUCE ONE HUNDRED (100) SIGNBOARDS AS PART OF  
THE SECURITY MEASURES FOR THE LAND HOLDING UNDERPINNING THE  
BAZZAMA FOREST RESERVE (RFB).**

**1. Purpose**

The Minister of Forestry and Wildlife is hereby issuing a tender notice for a request for quotations relating for the recruitment of a company to produce one hundred (100) signboards as part of the security measures for the land holding underpinning the Bazzama Forest Reserve.

**2. Participation**

Participation in this tender is open to companies incorporated under Cameroonian law operating in the field of screen printing and meeting the eligibility criteria for public procurement.

**3. Funding**

The services covered by this tender shall be funded at the height of eight million nine hundred and forty-three thousand seven hundred and fifty (8 943 750) CFA francs (including VAT) from the budget of the Basket Fund for the 2026 financial year.

**4. Consultation and withdrawal of file**

The physical file can be consulted free of charge at the Basket Fund Management Unit upon publication of this notice.

It can also be consulted on the ARMP website ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)).

It can also be withdrawn at the Basket Fund Management Unit, upon presentation of a receipt confirming payment to the Public Treasury of a non-refundable amount of fifteen thousand (15 000) CFAF.

**5. Submission of Bids**

Each bid drafted in French and English, in 7 (seven) copies, 1 (one) original and (six) copies, labelled as such, must be submitted latest on 15<sup>th</sup> / 07 / 26 at 1 PM o'clock, at the Basket Fund Management Unit located on the last floor of the Regional Delegation of Forestry and Wildlife for the Centre, in a sealed envelope, addressed to the Projet Owner as follows :

**" TENDER NOTICE**

No. 0186 /AC/MINFOF/FC-PSFE/CSPM-PSFE/SPM/2026 OF 30 JUN 2026  
**FOR THE RECRUITMENT OF A COMPANY TO PRODUCE ONE HUNDRED (100) SIGNBOARDS  
AS PART OF THE SECURITY MEASURES FOR THE LAND HOLDING UNDERPINNING THE  
BAZZAMA FOREST RESERVE (RFB).**

*To be opened only during the bid opening session"*



## 6. Execution deadline

The maximum execution period set by the Project Owner for the completion of the services covered by this Request for Quotation is thirty (30) calendar days. This period shall run from the date of notification of the service order to commence the services

## 7. Main criteria for comparing tenders

Tenders shall be compared in accordance with the following criteria :

### A/ Elimination criteria

- Absence or non-compliance of the bid bond during the opening the bids ;
- False declarations or falsified documents ;
- Administrative file not in compliance 48 hours after the evaluation;
- Failure to comply with technical specifications.

### B/ Essential criteria

Using a binary 'Yes/No' system, the criteria relating to the qualification of candidates shall focus on:

- The candidate's experience: Possession of a similar reference (attach contracts, purchase orders, order letters, tenders, agreements, etc.), accompanied by their acceptance certificates or delivery notes.

## 8. Duration of The validity of Bids

Bidders shall remain bound by their bids for a period of **ninety (90) days** from the date of submission of the aforementioned bids.

## 9. Award

The contract shall be awarded to the bidder whose bid shall comply with the provisions of the tender documentation and is assessed as the lowest bid.

## 10. Admissibility of bids

Admissibility of bid is set out in the tender application quotation.

10.1 Each bid must be priced both exclusive of value added tax (excl. VAT) and inclusive of all taxes (incl. VAT), and must be accompanied by the signed tender form.

10.2 To avoid rejection, all required technical and financial administrative documents must be produced in original or certified true copies by the issuing department or an administrative authority. They must be dated not less than three (03) month of the date of submission of bids or the date of the signature of the tender notice.

The bids drafted in French and English, in 7 (seven) copies, 1 (one) original and six (06) copies, labelled as such, shall be opened on 15<sup>th</sup> / 07 / 2026 at 2 PM o'clock, at the conference hall of the Regional Delegation for the Centre.

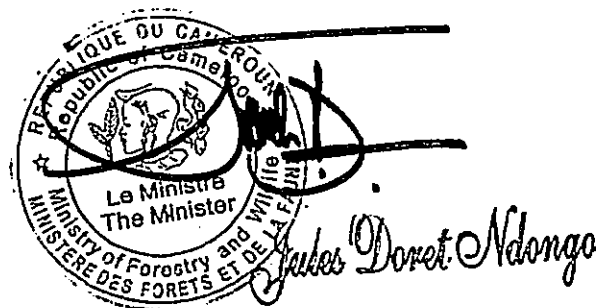


## 11. Additional Information

Additional information may be obtained on a written request during working hours and days at the Basket Fund Management Unit located at the Regional Delegation of Forestry and Wildlife of the Centre.

*for any act of corruption, please call or send SMS to the following numbers: 673 20 57 25/ 699 37 07 48"*

The Minister of Forestry and Wildlife



### Copies :

- ARMP (for publication and record) ;
- CSPM (for information) ;
- MINMAP (for record).
- Posting (for information).





## PIECE N° I

### REGLEMENT DE LA CONSULTATION

#### Article 1<sup>er</sup> - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de Consultation décrit la prestation faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ladite lettre commande.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
- a) L'Avis de Consultation ;
  - b) Les spécifications techniques ;
  - c) Le devis estimatif et quantitatif ;
  - d) Le modèle de soumission ;
  - e) Le projet de lettre commande ;
  - f) Le modèle de tableau de comparaison des offres
- 1.3 Le cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

#### 2.2. PREPARATION DES OFFRES

##### Article 2 - Langue des offres

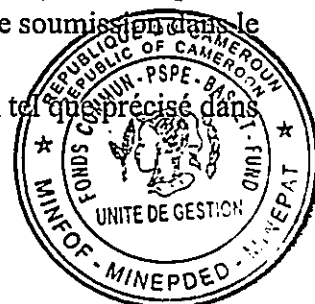
Les offres ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

##### Article 3 - Documents constitutifs des offres

L'offre qui sera présentée par le prestataire sous forme d'un document unique devra comprendre une partie administrative (A), une partie technique (B) et une partie financière (C).

##### **A- La partie administrative comprendra les pièces suivantes**

- Une déclaration d'intention de soumissionner datée, timbrée et signée par laquelle, le soumissionnaire accepte expressément toutes les conditions de la demande de cotation et s'engage à les respecter ;
- Une attestation de conformité fiscale ;
- Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ;
- Une caution de soumission de FCFA de cent soixante-quinze mille ( 175 000 ) délivrée par un établissement bancaire et organisme financier autorisé à émettre des cautions de soumission dans le cadre des marchés publics ;
- Une quittance attestant le paiement des frais d'achat du dossier de consultation tel que précisé dans le présent avis ;



- Une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Le registre de commerce.

**B- La partie technique comprendra les pièces suivantes:**

- La présentation de la structure;
- Les références de l'entreprise : présentation des contrats, des marchés, des lettres commandes, des bons de commande ou des conventions similaires exécutées par le passé. (joindre contrats, bons de commande, lettres-commandes, marchés, conventions, etc.), accompagnées de leurs procès-verbaux de réception ou bordereaux de livraison ;
- Tout autre document qui atteste l'expérience et le professionnalisme de la structure dans le domaine faisant l'objet de la consultation ;
- La présentation des spécifications techniques signées de l'offre.

**C- La partie financière qui comprendra :**

- La soumission, datée et signée ;
- Le Bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;
- Le cadre de détail estimatif et quantitatif daté et signé ;
- Le projet de lettre commande rempli, daté et signé.

**Article 4 - Offre**

4.1 Le cocontractant précisera dans la soumission la nature des prix :

- a. hors taxe sur la valeur ajoutée (HTVA) ;
- et
- b. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC).

4.2 Le cocontractant complètera le Bordereau des prix unitaire et le cadre du devis estimatif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques de la prestation dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais de la prestation.

4.3 Le cocontractant remplira et signera le projet de lettre commande.

**Article 5 - Monnaies de l'offre**

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

**Article 6 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date fixée pour la remise des offres.

**2.3.- DEPOT DES OFFRES**

**Article 7 - Cachetage et marquage des offres**

Le cocontractant placera l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la l'avis de consultation
- et
- b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tel qu'indiqués dans l'avis de Consultation.

**Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres**



Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'avis de consultation.

## **2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

### **Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés**

- a) La Commission Spéciale de Passation des Marchés du Fonds Commun-PSFE ouvrira les plis en présence des représentants des cocontractants qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.
- b) La Commission Spéciale de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

### **Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres**

La Commission Spéciale de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

L'examen de la conformité des offres, du point de vue :

- des délais ;
- des spécifications techniques ;
- des expériences et ;
- des prix.

## **2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

### **Article 11 - Attribution de la lettre commande**

La Commission Spéciale de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre commande au soumissionnaire dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins- disante.

### **Article 12 - Communiqué de l'attribution de la lettre commande**

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

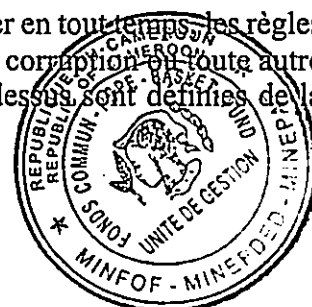
- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la consultation ;
- c) Le montant de la lettre commande ;
- d) Le délai de livraison ;
- e) Les motifs de rejet des autres candidats le cas échéant.

### **Article 13 - Signature de la lettre commande**

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

### **Article 14 - Principes Ethiques**

Les Présidents et Membres de commission et les Soumissionnaires doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :



- (i) est coupable de “**corruption**” quiconque offre, donne, sollicite ou accepte directement ou indirectement un quelconque avantage en vue d’influencer l’action d’un agent public au cours de l’attribution ou de l’exécution d’une lettre commande, et
- (ii) est coupable de “corruption” quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d’enregistrement différents.
- (iii) se livre à des “manœuvres frauduleuses” quiconque déforme ou dénature des faits afin d’influencer l’attribution ou l’exécution d’une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué. Les “Manœuvres frauduleuses” comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l’offre) visant à maintenir artificiellement les prix des cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d’une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué des avantages de cette dernière.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

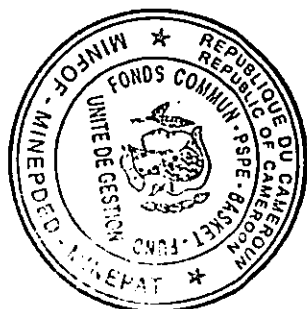
MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

## PIECE II - DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA PRESTATION

N° 0186/DC/MINFOF/FC-PSFE/CSPM/SPM/2026 DU 30/06/2026

POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGEE DE PRODUIRE LES PLAQUES DE SIGNALISATION DANS LA CADRE DE LA SECURISATION DE L'ASSIETTE FONCIERE SUPPORTANT LA RESERVE FORESTIERE DE BAZZAMA (RFB) .

| Désignation                                      | Description détaillée de l'article                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Quantité | Exécution |         |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|---------|
|                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |          | Délai     | Lieu    |
| Production des plaques de signalisation durables | <ul style="list-style-type: none"><li>- Dimension 600 x 400 mm ;</li><li>- Tôle en aluminium ou en acier Galva ;</li><li>- Epaisseur tôle : 11/10 -ème ;</li><li>- Hauteur de pose : 1.80 m ;</li><li>- Peinture anti – UV ;</li><li>- Finition : Mate avec fond vert forêt avec lettres blanches ;</li><li>- Hauteur des lettres : 30 mm ;</li><li>- Fixation des brides : boulonnées ou soudées sur poteau.</li></ul> <b>N.B : Transport et livraison au service des Domaine du Lom et Djerem compris.</b> | 100      | 30 jours  | Bazzama |



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

### PIECE III – CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

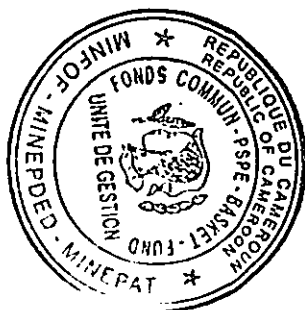
N° 0186 /DC/MINFOF/FC-PSFE/CSPM/SPM/2026 DU 30/06/2026

POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGEE DE PRODUIRE LES PLAQUES DE SIGNALISATION DANS LA CADRE DE LA SECURISATION DE L'ASSIETTE FONCIERE SUPPORTANT LA RESERVE FORESTIERE DE BAZZAMA (RFB) .

#### CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

(à remplir par le candidat)

| No | Désignation                                      | Prix Unitaire<br>(En chiffres) | Prix Unitaire<br>(En lettres) |
|----|--------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| 01 | Production des plaques de signalisation durables |                                |                               |



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

**PIECE IV – CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF**

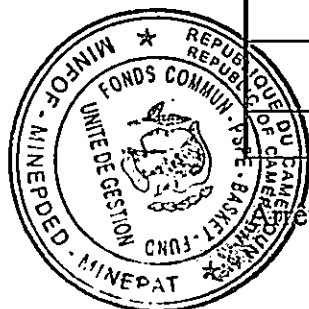
N° 0186/DC/MINFOF/FC-PSFE/CSPM/SPM/2026 DU 30/06/2026

POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE DE PRODUIRE LES PLAQUES DE SIGNALISATION DANS LA CADRE DE LA SECURISATION DE L'ASSIETTE FONCIERE SUPPORTANT LA RESERVE FORESTIERE DE BAZZAMA (RFB) .

**CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF**

(à remplir par le candidat)

| No | Désignation                                      | Caractéristiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Quantité | Prix Unitaire | Prix Total |
|----|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------|------------|
| 01 | Production des plaques de signalisation durables | <ul style="list-style-type: none"><li>- Dimension 600 x 400 mm ;</li><li>- Tôle en aluminium ou en acier Galva ;</li><li>- Epaisseur tôle : 11/10 -ème ;</li><li>- Hauteur de pose : 1.80 m ;</li><li>- Peinture anti – UV ;</li><li>- Finition : Mate avec fond vert forêt avec lettres blanches ;</li><li>- Hauteur des lettres : 30 mm ;</li><li>- Fixation des brides : boulonnées ou soudées sur poteau.</li></ul> <b>N.B : Transport et livraison au service des Domaine du Lom et Djerem compris.</b> | 100      |               |            |
|    |                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |          | Montant HTVA  |            |
|    |                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |          | TVA (19,25 %) |            |
|    |                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |          | IR (... %)    |            |
|    |                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |          | NAP           |            |
|    |                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |          | TTC           |            |



Je soussigné le présent devis au montant de .....

## PIECE N° IV – MODELE DES PIECES

### Modèle de caution de soumission

A (indiquer l'Autorité Contractante et son adresse), « l'Autorité Contractante »

Attendu que *[nom du soumissionnaire]*, ci-dessous désigné « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du *[date de dépôt de l'offre]* de *[nom et /ou description des prestations]* (ci-dessous désigné : « l'offre »)

Nous *[nom de la banque]* de *[nom du pays]*, ayant notre siège à *[adresse de la banque]* (ci-dessous désigné comme « la banque »), sommes tenus à l'égard de *[l'Autorité Contractante]* pour la somme

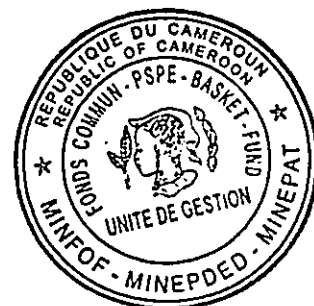
De \_\_\_\_\_ francs CFA que la banque s'engage à régler intégralement à *[indiquer l'Autorité Contractante]*, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signée et authentifiée par ladite Banque le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ (année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par *[indiquer l'Autorité Contractante]* pendant la période de validité :
  - a. Omet de ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,
  - b. Omet ou refuse de fournir la garantie bancaire tenant lieu de cautionnement définitif, comme prévu dans les instructions aux soumissionnaires.

Nous nous engageons à payer à *[indiquer l'Autorité Contractante]* un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite, sans que *[indiquer l'Autorité Contractante]* soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toute fois que, dans sa demande, *[indiquer l'Autorité Contractante]* notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelle(s) conditions(s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande de *[indiquer l'Autorité Contractante]* tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai.





## MODELE DE LA LETTRE DE SOUMISSION

Date :

DEMANDE DE COTATION N° \_\_\_\_\_/DC/MINFOF/FC-PSFE/CSPM/2026 DU \_\_\_\_\_

A Monsieur de Le Ministre des Forêts et de  
la Faune

**Monsieur Le Ministre des Forêts et de la Faune,**

Après avoir examiné le Dossier de Consultation dont l'objet et la référence sont repris en marge, nous, soussignés, offrons de fournir nos service.....

Conformément à la demande de consultation et pour la somme de ..... F CFA (en lettres). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises ..... FCFA (en chiffres). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à exécuter les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de ..... (Nombre de jours) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'avis de consultation ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

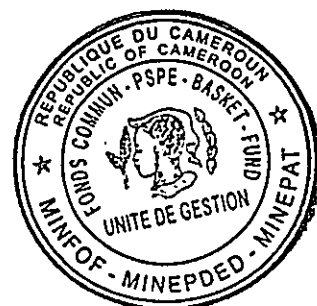
Jusqu'à ce qu'une lettre commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre commande, constituera une lettre commande nous obligeant réciproquement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le .....

Signature .....

Nom et qualité du signataire pour le  
compte du Candidat



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

-----  
MINISTERE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

-----  
MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE  
-----

**MODELE DE LA DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER**

**Date** : Yaoundé, le \_\_\_\_\_

DEMANDE DE COTATION N° \_\_\_\_\_/DC/MINFOF/FC-PSFE/CSPM/2026 DU \_\_\_\_\_

**A Monsieur Le Ministre des Forêts et de  
la Faune**

**Monsieur Le Ministre,**

Après avoir pris connaissance du Dossier de consultation dont l'objet de la référence sont repris en marge, nous déclarons notre intention de soumissionner.

Nous nous engageons sur les termes de cette consultation à fournir les prestations pendant la période stipulée dans le dossier de consultation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

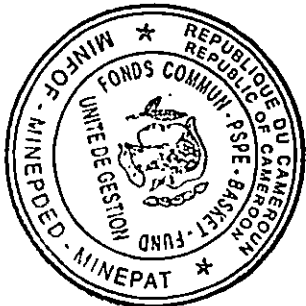
## PIECE V – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N° 0186 /DC/MINFOF/FC-PSFE/CSPM/SPM/2026 DU 30/06/2026

POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE DE PRODUIRE LES PLAQUES DE SIGNALISATION DANS LA CADRE DE LA SECURISATION DE L'ASSIETTE FONCIERE SUPPORTANT LA RESERVE FORESTIERE DE BAZZAMA (RFB) .

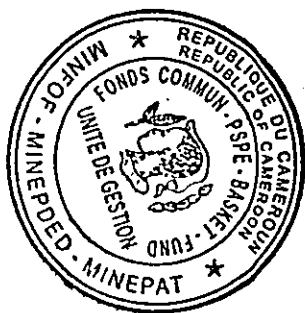
### TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

| No | Nom des soumissionnaires | Adresse | Conformité de l'offre |     | Livraison |      | Prix Total TTC | Observations |
|----|--------------------------|---------|-----------------------|-----|-----------|------|----------------|--------------|
|    |                          |         | oui                   | non | Délai     | lieu |                |              |
| 1. |                          |         |                       |     |           |      |                |              |
| 2. |                          |         |                       |     |           |      |                |              |
| 3. |                          |         |                       |     |           |      |                |              |
| 4. |                          |         |                       |     |           |      |                |              |



**Membres de la Commission Spéciale de Passation des Marchés :**

| NOM | FONCTION       | SIGNATURE |
|-----|----------------|-----------|
|     | Président      |           |
|     | Membre         |           |
|     | Membre         |           |
|     | Membre         |           |
|     | Membre         |           |
|     | Membre         |           |
|     | Secrétaire     |           |
|     | Expert MATCo 1 |           |
|     | Expert MATCo 2 |           |



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

## PIECE N° VI

### LETTRE-COMMANDE

LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_\_/LC/MINFOF/FC-PSFE/CSPM/2024 DU \_\_\_\_\_ PASSEE

APRES DEMANDE DE COTAION N° 186 /DC/MINFOF/FC-PSFE/CSPM/SPM/2026 DU 31/08/2024  
POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGÉE DE PRODUIRE LES  
PLAQUES DE SIGNALISATION DANS LA CADRE DE LA SECURISATION DE  
L'ASSIETTE FONCIERE SUPPORTANT LA RESERVE FORESTIERE DE BAZZAMA  
(RFB)

TITULAIRE : .....

BP : .....

TEL. : .....

N° DU CONTRIBUABLE .....

N° COMPTE BANCAIRE .....

OBJET : Production des plaques de signalisation durables dans la cadre de la sécurisation de l'assiette foncière supportant la réserve forestière de Bazzama.

LIEU DE PRESTATION : Région de l'Est Cameroun -Bazzama

MONTANT :

|                  | Montant en chiffre | Montant en lettre |
|------------------|--------------------|-------------------|
| HTVA             |                    |                   |
| T.V.A. (19.25 %) |                    |                   |
| AIR (..... %)    |                    |                   |
| TTC              |                    |                   |
| NET A PAYER      |                    |                   |

FINANCEMENT : FONDS COMMUN-PSFE, Exercices 2026.

PHASE : FONDS COMMUN 2&3

IMPUTATION BUDGETAIRE : 1.1.5.18

DELAI D'EXECUTION : Trente (30) jours.

SOUSCRITE LE : .....

SIGNEE LE : .....

NOTIFIEE LE : .....

ENREGISTREE LE : .....



ENTRE

L'ETAT DU CAMEROUN, REPRESENTEE PAR LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE  
CI-APRES DESIGNÉ :

« LE MAITRE D'OUVRAGE »

D'UNE PART,

ET :

LA SOCIETE : .....

BP : .....

TEL. : .....

N° DU CONTRIBUABLE .....

N° COMPTE BANCAIRE .....

Représentée par son Directeur Général

Ci-après désignée :

"LE FOURNISSEUR"

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :



## **SOMMAIRE**

### **CHAPITRE I : GENERALITES**

- ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
- ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU COCONTRACTANT

### **CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

- ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR
- ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 13 - GARANTIE
- ARTICLE 14 - ASSURANCE ET TRANSPORT

### **CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES**

- ARTICLE 15 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 17 - MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 18 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 19 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 20 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

### **CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES**

- ARTICLE 21 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 22 - LITIGES
- ARTICLE 23 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 24 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE



## CHAPITRE I - GENERALITES

### ARTICLE 1<sup>er</sup> - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande a pour objet, la Production des plaques de signalisation durables dans la cadre de la sécurisation de l'assiette foncière supportant la réserve forestière de Bazzama.

### ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande est passée suivant la procédure de Demande de Cotation après Demande de Cotation N° 187 /DC/MINFOF/FC-PSFE/CSPM/FC-PSFE/2026 du 30/07/2026

### ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre commande sont par ordre de priorité :

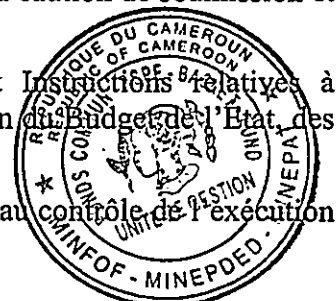
- la soumission du cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions ;
- le descriptif de la fourniture
- le détail estimatif et quantitatif ;
- le bordereau des prix unitaires.

### ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

La présente lettre commande est soumise aux textes généraux suivants :

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- La Convention Séparée du Contrat de Financement du 13 janvier 2011 signé le 11 mars 2011 ;
- La Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- La loi N°2023/019 du 19 Décembre 2023, portant loi de finances de la République du Cameroun au titre de l'exercice 2024 ;
- La Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques
- La Loi n°74/18 du 05 décembre 1974 relative au Contrôle des Ordonnateurs, Gestionnaires et Gérants des crédits et des Entreprises d'Etat ;
- Le Décret N°2005/5155/PM du 30 novembre 2005 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale pour la régulation des marchés publics ;
- Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés Publics ;
- Le Décret n° 2003 /651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés ;
- Le Décret n° 2012 /075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
- Le Décret n° 2012 /076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- L'Arrêté N°095/A/MINMAP du 10 mars 2016 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés au titre du Fonds Commun du Programme Sectoriel Forêt-Environnement ;
- L'arrêté N°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais des dossiers d'Appel d'Offres ;
- La Circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Entreprises et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2024 ;
- La Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution





des marchés publics ;

- La circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
- La circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du Système des Marchés publics ;
- La Circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- L'Arrêté N°038/CAB/PM du 15 mai 2014 mettant en vigueur les Dossiers Types d'Appels d'Offres pour la Passation des Marchés Publics ;
- La Circulaire n° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés de travaux, de fournitures de services et de prestations intellectuelles mis en vigueur par l'arrêté n° 0033/SG/PM du 13 février 2007 ;
- Le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) et normes applicables aux prestations faisant l'objet du Marché ;
- Les Règles de la KFW pour l'Attribution des Marchés de Fournitures, de Travaux et de Services associés dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires : <https://www.kfw-entwicklungsbank.de/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/Vergabe-F.pdf>
- L'ensemble des textes régissant le Fonds Commun PSFE ;
- Le Contrat de Financement conclu le 13 janvier 2013 entre la KFW, Francfort sur Main et la République du Cameroun à concurrence de EUR 17.500.000 ;
- Le Manuel de procédures du Fonds Commun ;
- Les normes en vigueur.

## **ARTICLE 5 - DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT**

**5.1 : Pour l'application des dispositions de la présente lettre commande, il est précisé que :**

- **Le Maître d'Ouvrage est le Ministre des Forêts et de la Faune** : il signe le marché, ordonne le paiement des prestations, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies à l'Autorité chargée des marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation et au Ministère chargé des Marchés Publics ou son démembrement déconcentré compétent ;
- **Le Chef de Service du Marché est le Directeur des Forêts**: Il s'assure de la bonne exécution des obligations contractuelles. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels. Il est responsable de la direction générale de l'exécution des prestations, il arrête toutes les dispositions technico-financières et représente le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué auprès des instances compétentes d'arbitrage des litiges. Il apporte au Maître d'Ouvrage, Maître d'Ouvrage Délégué, une assistance générale à caractère administratif, financier et technique aux stades de la définition, de l'élaboration, de l'exécution et de la réception des prestations objet du marché
- **L'Ingénieur du marché est l'Ingénieur de Tâche de l'activité** : il est accrédité par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, pour le suivi de l'exécution du marché sous la supervision du Chef de Service du marché à qui il rend compte ;
- **L'organisme chargé du contrôle externe des marchés publics est le Ministère en charge des marchés publics**. Le Ministère des Marchés Publics ou son démembrement déconcentré compétent



assure le contrôle de conformité de l'exécution du marché, délivre les visas préalables requis et vise le décompte général et définitif.

- **Le cocontractant de l'Administration ou le titulaire du marché est : [A préciser] il est chargé de l'exécution des prestations prévues dans le marché ;**

## **5.2 : Nantissement**

- L'autorité chargée de l'ordonnancement est : le **Ministre des Forêts et de la Faune**
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est le **Coordonnateur du Fonds Commun-PSFE**
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est l'**Unité de Gestion du Fonds Commun-PSFE**.
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est : l'**Ingénieur du Marché**.

## **- ARTICLE 6 : ORDRES DE SERVICE**

6.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef Service du Marché.

6.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés et notifiés par le Maître d'Ouvrage.

6.3. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

Les ordres de service à caractères techniques seront signés par le chef de service du marché et notifié par l'ingénieur du marché.

## **ARTICLE 7 - DELAI ET LIEU D'EXECUTION**

L'exécution de la lettre commande est trente (30) jours calendaire.

## **ARTICLE 8 - DOMICILE DU COCONTRACTANT**

Le cocontractant fait élection de domicile

à : .....

BP : .....

TEL. : .....

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

## **CHAPITRE II - EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

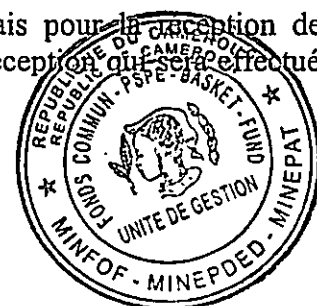
### **ARTICLE 9 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT**

Le cocontractant a pour mission la Production des plaques de signalisation durables dans la cadre de la sécurisation de l'assiette foncière supportant la réserve forestière de Bazzama conformément aux spécifications techniques sous le contrôle de l'Ingénieur du marché.

### **ARTICLE 14 - RECEPTION DE LA PRESTATION**

#### **13.1 Préparation de la réception**

Le cocontractant devra avertir le Maître d'Ouvrage dans les meilleurs délais pour la réception des prestations. En fonction de ce délai, le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée par une commission composée comme suit :



## **ARTICLE 18 : Modalités de paiement**

La monnaie de règlement de la présente lettre commande est le Francs CFA.

Le paiement se fera après validation des prestations par la commission de réception. A cet effet, le prestataire fournira les pièces suivantes pour le dossier de paiement :

- Une lettre de demande de paiement adressée à Monsieur Ministre des Forêts et de la Faune ;
- La lettre commande enregistrée ;
- Le dossier fiscal en cours de validité ;
- La facture timbrée ;
- Le Procès-Verbal de réception des prestations (en cas de paiement intermédiaire le cocontractant produire l'attestation de service fait signer par le Chef Service du marché, l'Ingénieur du Marché et la MATCo)
- Tout autre pièce sollicitée par le responsable chargé des paiements.

## **ARTICLE 19 - DOMICILIATION BANCAIRE**

Le Ministre des Forêts et de la Faune se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre commande par virement au compte bancaire N°..... ouvert auprès de la (Nom de la Banque) ..... au nom de (Fournisseur).....

## **ARTICLE 20- REGIME FISCAL**

La présente lettre commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à la charge du Maître d'Ouvrage.

## **ARTICLE 21 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT**

Sept (7) exemplaires originaux de la présente lettre commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

# **CHAPITRE IV - DISPOSITIONS DIVERSES**

## **ARTICLE 22 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE**

Dix (10) exemplaires de la présente lettre commande seront édités et diffusés en recto/verso par le Ministère des Forêts et de la Faune.

## **ARTICLE 23 - LITIGES**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout litige découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

## **ARTICLE 24 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE**

Le Marché peut être résilié de plein droit par le Maître d'Ouvrage comme prévu à la section II, Paragraphe 2, article 182 du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics dans l'un des cas suivants :

- a. décès du titulaire du marché,
- b. faillite du titulaire du marché,
- c. liquidation judiciaire, si le cocontractant de l'administration n'est pas autorisé par le tribunal à continuer l'exploitation de son entreprise.
- d. En cas de sous-traitance, de co-traitance ou de sous- commande, sans autorisation préalable du Maître d'Ouvrage ;
- e. défaillance du Cocontractant ;
- f. non- respect de la législation ou de la réglementation du travail ;
- g. Variation importante des prix dans les conditions définies par le cahier des clauses administratives générales, suite à la modification des conditions économiques ou des quantités initiales du marché ;



h. manœuvres frauduleuses et corruption dûment constatées.

**ARTICLE 25 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre commande ne sera validée qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au cocontractant.



**PAGE \_\_\_\_\_ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_\_/LC/MINFOF/FC-  
PSFE/CSPMFC-PSFE/2026 DU \_\_\_\_\_ PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION  
N° 182 /DC/MINFOF/FC-PSFE/CSPM/2026 DU 26.07.2026 AVEC LA SOCIETE  
\_\_\_\_\_ POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE CHARGEE DE  
PRODUIRE LES PLAQUES DE SIGNALISATION DANS LA CADRE DE LA  
SECURISATION DE L'ASSIETTE FONCIERE SUPPORTANT LA RESERVE FORESTIERE  
DE BAZZAMA (RFB)**

**TITULAIRE :** \_\_\_\_\_

**BP :** .....

**TEL :** .....

**N° DU CONTRIBUABLE** .....

**N° COMPTE BANCAIRE** .....

**OBJET DE LA LETTRE COMMANDE :**

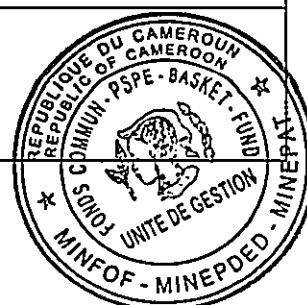
**MONTANT :**

|                  | Montant en chiffre | Montant en lettre |
|------------------|--------------------|-------------------|
| HTVA             |                    |                   |
| T.V.A. (19.25 %) |                    |                   |
| AIR (..... %)    |                    |                   |
| TTC              |                    |                   |
| NET A PAYER      |                    |                   |

**FINANCEMENT :** .....

**DELAI DE LIVRAISON :** .....

|                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Lu et approuvé par le Fournisseur</b></p><br><br><br><p>Yaoundé, le _____</p> |
| <p><b>Signé par le Maître d'Ouvrage</b></p><br><br><br><p>Yaoundé, le _____</p>     |
| <p><b>Enregistrement</b></p>                                                        |



## Pièce VII :

### Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions de soumission dans le cadre des Marchés Publics

#### I) BANQUES

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), B.P. 11834, Yaoundé;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM), B.P. 2933, Douala;
3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12962,
4. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), B.P. 600, Douala;
5. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1925, Douala ;
6. Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun) B.P. 4 593, Douala;
7. Citibank Cameroun (CITIGROUP), B.P. 4571, Douala;
8. Commercial Bank -Cameroun (CBC), B.P. 4004, Douala;
9. Crédit Communautaire d'Afrique – Bank (CCA-BANK) B.P. 30388, Yaoundé ;
10. Ecobank Cameroun (ECOBANK) B.P. 582, Douala;
11. National Financial Credit Bank (NFC Bank), B.P. 6578, Yaoundé;
12. Société Commerciale De Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. 300, Douala ;
13. Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 4042, Douala ;
14. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P. 1784, Douala;
15. Union Bank of Cameroon (UBC), B.P. 15 569, Douala;
16. United Bank for Africa (UBA), B.P. 2088, Douala;

#### II) COMPAGNIES D'ASSURANCES :

1. Activa Assurances, B.P. 12 970, Douala
2. Area Assurances S.A, B.P. 1 531, Douala
3. Atlantique Assurances S.A, B.P. 2 933, Douala
4. Beneficial General Insurance S.A, B.P. 2 328, Douala
5. Chanas Assurances S.A, B.P. 109, Douala
6. CPA S.A, B.P. 54, Douala
7. Nsia Assurances S.A, B.P. 2 759, Douala
8. Pro Assur S.A, B.P. 5 963, Douala
9. SAAR S.A, B.P. 1 011, Douala
10. Saham Assurances S.A, B.P. 11 315, Douala
11. Zenith Insurance S.A, B.P. 1 540, Douala



# Déclaration d'Engagement

Intitulé et numéro de l'Appel d'Offres :

A: Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF)

1. Nous reconnaissons et acceptons que la KfW ne finance les projets du Maître d'Ouvrage <sup>1</sup> qu'à ses propres conditions, qui sont déterminées par la Convention de Financement conclue avec le Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien juridique entre la KfW et notre entreprise, notre joint-venture ou nos sous-traitants aux termes du Contrat. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat.
2. Nous attestons par la présente que nous ne sommes pas, qu'aucun des membres de notre direction ou de nos représentants légaux, ou qu'aucun des membres de notre joint-venture, y compris nos sous-traitants aux termes du Contrat, dans l'une des situations suivantes :

2.1) être en faillite, en liquidation ou cessation d'activités, en règlement judiciaire, sous séquestre, en restructuration ou dans toute situation analogue ;

2.2) être condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou faisant l'objet de sanctions financières de la part des Nations unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne pour participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains ; ce critère d'exclusion est également applicable aux personnes morales, dont la majorité des actions sont détenues ou effectivement contrôlées par des personnes physiques ou morales qui sont elles-mêmes soumises à ces condamnations ou sanctions ;

2.3) avoir été condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union européenne, des autorités nationales du pays partenaire ou de l'Allemagne pour pratique punissable dans le cadre d'un appel d'offres ou de l'exécution d'un contrat ou pour une irrégularité quelconque affectant les intérêts financiers de l'Union européenne (*dans l'hypothèse d'une telle condamnation, le candidat ou soumissionnaire joindra à la présente Déclaration d'engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises*) ;

2.4) avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5) ne pas avoir rempli les obligations fiscales applicables concernant le paiement des impôts dans le pays où nous sommes établis ou dans le pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6) faire l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et figurer dans la liste du site Web <http://www.worldbank.org/debarr>, ou respectivement sur la liste pertinente de toute autre banque multilatérale de développement (*dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, le candidat ou le soumissionnaire peut joindre à la présente Déclaration d'engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises*) ; ou

2.7) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés comme condition préalable à la participation à la présente procédure d'appel d'offres ;

<sup>1</sup> Le Maître d'Ouvrage désigne l'acheteur, l'employeur, le client, selon le cas, pour l'acquisition de prestations de conseils, de travaux de Génie Civil, d'installations, de fournitures ou de services divers.



3. Nous attestons par les présentes que ni nous, ni aucun des membres de notre joint-venture ou de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne sommes dans l'une ou l'autre des situations de conflit d'intérêts suivantes :

3.1) être une filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, ou un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage, sauf si le conflit d'intérêts qui en résulte a été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.2) avoir une relation d'affaires ou de famille avec du personnel du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus d'appel d'offres ou dans la supervision du Contrat en résultant, à moins que le conflit d'intérêts qui en résulte n'ait été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.3) être contrôlés par, ou contrôler un autre candidat ou soumissionnaire, ou être sous contrôle commun avec un autre candidat ou soumissionnaire, ou recevoir ou accorder des subventions directement ou indirectement à un autre candidat ou soumissionnaire, avoir le même représentant légal qu'un autre candidat ou soumissionnaire, maintenir des contacts directs ou indirects avec un autre candidat ou soumissionnaire, qui nous permettent de disposer ou de donner accès aux informations contenues dans les candidatures ou offres respectives, influencer celles-ci ou influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagés dans une activité de prestations de conseils, qui, de par sa nature, peut être en conflit avec les missions que nous effectuerions pour le Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas de la passation de marchés de travaux de Génie Civil, d'installations ou de fournitures :

i. avoir préparé ou avoir été associé à une personne qui a préparé les spécifications, dessins, calculs et autres documents devant être utilisés dans le processus d'appel d'offres du présent Contrat ;

ii. avoir été recrutés (ou se faire proposer d'être recrutés) nous-mêmes ou l'une de nos filiales, pour effectuer la supervision ou l'inspection des travaux pour le présent Contrat ;

4. Si nous sommes une entité publique et que nous participons à un appel d'offres, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous exerçons nos activités conformément aux lois et règlements commerciaux.

5. Nous nous engageons à porter à l'attention de Maître d'Ouvrage, qui en informera la KfW, tout changement de situation concernant les points 2 à 4 ci-dessus.

6. Dans le cadre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat correspondant :

6.1) ni nous, ni aucun des membres de notre joint-venture, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du Contrat, n'avons engagé ou n'engagerons de pratique condamnable pendant le processus d'appel d'offres et dans le cas où un contrat est attribué, nous n'engagerons aucune pratique condamnable pendant l'exécution du Contrat ;

6.2) ni nous, ni aucun des membres de notre joint-venture, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne ferons l'acquisition ou ne fournirons de matériel, ni n'opérerons dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de l'Allemagne ; et

6.3) nous nous engageons à nous conformer et à nous assurer que nos sous-traitants et nos principaux fournisseurs aux termes du Contrat, respectent les normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays de mise en œuvre du Contrat et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) <sup>2</sup> et aux traités internationaux sur l'environnement. Nous mettrons de plus en œuvre

<sup>2</sup> Dans le cas où les conventions de l'OIT n'ont pas été pleinement ratifiées ou mises en œuvre dans le pays du Maître d'Ouvrage, le candidat, le soumissionnaire ou le contractant proposera et appliquera, à la satisfaction de l'employeur et de la KfW, les mesures appropriées dans l'esprit desdites conventions de l'OIT concernant a) les revendications des travailleurs concernant les conditions et modalités de l'emploi, b) le travail des enfants, c) le travail forcé, d) les syndicats et e) la non-discrimination.





des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont spécifiées dans les plans de gestion environnementale et sociale pertinents ou d'autres documents similaires fournis par le Maître d'Ouvrage et, dans tous les cas, mettrons en œuvre des mesures visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et la violence fondée sur le genre.

7. Dans le cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous les membres de nos partenaires de joint-venture et sous-traitants aux termes du Contrat, (i) fournirons, sur demande, des informations relatives au processus d'appel d'offres et à l'exécution du Contrat et (ii) autoriserons le Maître d'Ouvrage et la KfW, ou un auditeur désigné par l'un d'eux, et dans le cas de financement par l'Union européenne également les institutions européennes compétentes en vertu du droit communautaire, à examiner les comptes, dossiers et documents concernés, à permettre des contrôles sur place et à assurer l'accès aux sites et aux projets concernés.
8. En cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous nos partenaires de joint-venture et sous-traitants aux termes du Contrat, nous nous engageons à conserver les dossiers et documents susmentionnés conformément au droit applicable, mais en tout état de cause pendant au moins six ans à compter de la date d'exécution du Contrat ou de sa résiliation. Nos opérations financières et nos états financiers sont soumis à des procédures de contrôle conformément à la loi applicable. Nous acceptons de plus que nos données (y compris les données personnelles) générées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du processus d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat soient stockées et traitées conformément à la loi applicable par le Maître d'Ouvrage et la KfW.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de<sup>3</sup>

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
En date du :



<sup>3</sup> Dans le cas d'une JV, mettre le nom de la JV. Consulting Services La personne qui signera la candidature, l'offre ou la proposition au nom du candidat/soumissionnaire doit joindre une procuration du candidat/soumissionnaire.